



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-1 Plans de zonage

D-2-1-1 Plans de zonage

Plan D-2-1-1.052

Saint-Gilles

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole le 21/03/2024

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique

Echelle : 1 / 500
Septembre 2024

RENNES
MÉTROPOLE

Éléments de contexte

Limite communale Parcels and buildings cadastral

Règles relatives à l'ordonnancement, la construction et la mixité fonctionnelle

Zonage (limite et nom de zone) Règle architecturale particulière (RA*)
 Faille imposée
 Espace inconstructible
 Perimètre concerné par un guide de recommandations
 Axe de flux
 Linéaire commercial simple
 Linéaire commercial renforcé
 Perimètre à potentiel de mixité tertiaire

Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie

Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique (MNIÉ) Terrain cultivé à protéger
 Espace boisé classé Site naturel de compensation
 Espace d'intérêt paysager ou écologique Zone humide du SAGE Vilaine
 Plantation ou espace libre paysager à réaliser Zone humide du SAGE Rance Frémur

Règles relatives au patrimoine

Monument historique du règlement graphique
 Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles)
 Ensemble urbain patrimonial : séquence urbaine
 Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou archéologique

Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

Emplacement réservé
 Principes de localisation de voies de circulations et autres ouvertures :
• Voie de circulation à conserver ou à créer
• Chemin piétons/cycles à conserver
• Chemin piétons/cycles à créer
• Équipement d'intérêt général à créer
• Espace vert à créer
• Espace public à créer
et autres règles :
• Secteur de constructibilité limitée
• Axe de métro et secteur de nécessité de service public
• Emplacement réservé pour programme de logement
• Espace public à créer
• Servitude d'établissement pénitentiaire

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Modifications apportées par la présente procédure

